

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-422** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet dudit règlement est d'édicter les modalités d'émission et d'utilisation de permis de stationnement mensuels qui permettront aux véhicules détenteurs de se stationner au-delà de 2 heures dans les zones de stationnement limitées à une durée maximale de 2 heures dans l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 22 décembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,
Julie Desjardins, avocate

